

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	23 (1935)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	La situation du pays où s'éleva la Fille-Dieu [suite et fin]
<b>Autor:</b>	Pittet, Romain
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817726">https://doi.org/10.5169/seals-817726</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA SITUATION DU PAYS OÙ S'ÉLEVA LA FILLE-DIEU

par l'abbé ROMAIN PITTEL,  
Professeur d'histoire au Grand Séminaire.

*(Suite et fin)*

Cette question financière ne fut pas sans influence dans l'attitude qu'adopta Fribourg pendant les guerres de Bourgogne. Des querelles intestines dans la famille de Savoie refroidirent encore l'attachement des Fribourgeois. Le comte Jacques de Romont et ses frères, en particulier, s'étaient soulevés contre la duchesse Yolande de Savoie. Ils prirent Champéry qu'ils durent rendre. Mais Jacques resta le maître d'un petit état situé aux portes de Fribourg et qui comprenait Morat, Payerne, Romont, les Clées, Sainte-Croix, Cudrefin, Montagny, Corbières et Grandson ; il regardait d'un œil d'envie le Pays de Vaud et l'évêché de Lausanne, et il était vendu au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Mais Berne convoitait aussi le Pays de Vaud. Fribourg, inquiète des visées du comte Jacques de Romont, se rangea du côté de sa puissante voisine, qui fit tout pour obliger Yolande de Savoie à se jeter dans les bras du Téméraire. Du mois de mars au mois d'octobre 1475, le Pays de Vaud fut conquis par Berne et Fribourg. Le 13 octobre, la guerre était déclarée au comte de Romont allié du duc de Bourgogne ; Orbe, Echallens, Morat, Estavayer, Rue, Surpierre et Romont tombèrent successivement. Au début de 1476, les Confédérés durent évacuer le Pays de Vaud. Après la victoire de Grandson, Fribourg et Berne poussaient à la conquête de ce territoire ; les cantons de la Suisse centrale s'y opposaient. L'occupation se fit tout de même après la bataille de Morat (22 juin 1476) ; Romont fut pris et brûlé par les Fribourgeois. La paix

de Fribourg de 1476 stipulait la restitution de cette ville, comme de tout le Pays de Vaud, à la Savoie. Toutefois, les Fribourgeois ne restituèrent Romont que le 21 février 1478, après le payement de l'indemnité de guerre. Mais la domination savoyarde sur Fribourg prit fin ; la ville acquérait en fait l'immédiateté impériale que l'empereur lui octroya, en droit, le 31 janvier 1478 ; en 1481, Fribourg devenait canton suisse.

La contrée de Romont était donc encore savoyarde. Elle le resta jusqu'en 1536. A cette date, Berne conquit le Pays de Vaud et Romont fut prise. On sait que Fribourg accepta une part des dépouilles savoyardes. Lorsqu'on apprit dans la cité des Zähringen que plusieurs villes du Pays de Vaud « craignant de tomber en la loy luthérienne » selon l'expression de Pierrefleur, préféraient la domination de Fribourg à celle de Berne, ce qui leur permettait de garder l'ancienne foi, Fribourg négocia avec Romont et Estavayer pour les encourager à se rendre. Le 3 mars 1536, Romont se mit sous la protection de Fribourg, ainsi que Châtel-St-Denis, Estavayer, Bulle, La Roche, Albeuve, Rue, Attalens, Bossonnens, Vaulruz, Vuippens, Surpierre, St-Aubin. Ainsi finissait la domination de la Savoie sur Romont ; elle avait duré trois siècles pendant lesquels la petite ville avait vécu, en général du moins, heureuse et prospère.

Mais la Savoie ne pouvait se consoler de la perte du Pays de Vaud ; pendant plusieurs années, elle essaya de recouvrer par voie diplomatique ses anciennes possessions. Le 8 mai 1577, les cinq cantons catholiques de la Suisse centrale concluaient avec Emmanuel-Philibert de Savoie « une alliance de secours et de protection ». Cette alliance constituait un gros danger pour Genève. La Savoie voulait obtenir encore l'adhésion de Fribourg ; mais cette adhésion était subordonnée à la cession par la Savoie du comté de Romont. Le duc comptait toujours échapper à cette condition qu'il trouvait dure. Les cinq cantons, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, et Lucerne, le poussaient à céder sur ce

point. Le 20 septembre 1577, Fribourg admettait le principe de l'alliance savoyarde ; le 25 du même mois, il spécifiait que son adhésion définitive dépendait de l'abandon par le duc des terres occupées. Lorsque Chabo, l'ambassadeur du duc, revint en Suisse au printemps de 1578, il avait obtenu de son souverain la permission d'abandonner le comté de Romont. Le 25 septembre 1578, Emmanuel-Philibert renonçait officiellement à cette possession et à « toutes autres places, villes, bourgades et seigneuries que les dits seigneurs de Fribourg ont jusqu'à présent tenu à posséder rième le Pays de Vaud ». C'est ainsi que Romont resta définitivement un bailliage de Fribourg. Un bailli y représentait Leurs Excellences et administrait le bailliage. Il résidait au château, percevait les droits féodaux, exerçait la police et rendait la justice sous réserve d'appel au Petit Conseil. Les droits de Fribourg étaient d'ailleurs limités par les franchises locales que le gouvernement avait confirmées et s'était engagé à respecter, au moment de la conquête en 1536. Cette situation dura jusqu'en 1798. Le 24 janvier de cette année, le Pays de Vaud, sous l'influence française, proclama la République lémanique. Le 28 janvier, le territoire était occupé par les soldats du général Ménard. Le 27 janvier, le gouvernement patricien avait appris les événements du Pays de Vaud. Les mêmes idées révolutionnaires s'étaient manifestées, le 26 à Bulle, où, sur la place du tilleul, des patriotes avaient dressé un arbre de liberté ; les Gruériens avaient adopté comme signe de ralliement la cocarde verte des Vaudois. Le 2 février, le pays et val de Charmey déclara « faire une partie intégrante de la République lémanique ». « Bientôt après, note un contemporain, le notaire Comba de Montbovon, Romont, Rue, Attalens, Châtel-St-Denis, Surpierre, Montagny, St-Aubin, Estavayer, Vuippens embrassèrent la cause vaudoise. » Le châtelain Badoud de Romont se rendit à Lausanne pour y recevoir des instructions. Les bailliages fribourgeois de Rue et de Romont furent occupés, depuis le 1<sup>er</sup> mars, par les troupes du général Pijon.

Le 2 mars, Fribourg capitulait. Sous la restauration patricienne (1814-1830), le canton fut divisé en douze préfectures: Romont en était une. De 1830 à 1846, c'est l'agitation libérale dans le canton de Fribourg, comme ailleurs. Romont fut du nombre des communes qui demandèrent la révision de la constitution cantonale. On sait que Fribourg entra dans le Sonderbund, alliance séparée des cantons catholiques (1846-1847). Les troupes fédérales commandées par le général Dufour marchèrent contre la ville. Le 11 novembre, Romont arbora le drapeau fédéral, et donna son assentiment aux décisions de la Diète. Le 14 novembre, Fribourg capitulait. De 1847 à 1856, Fribourg connut le régime radical qui fut renversé par les élections du 7 décembre 1856. De 1798 à 1848, Romont fit partie du district qui porte son nom. Il est actuellement le chef-lieu du district de la Glâne.

En 1240, nous l'avons dit, Romont ne possédait pas encore d'église; il ne constituait donc pas encore une paroisse. A ce propos le P. Dellion écrit: « La population peu nombreuse n'avait pas d'église, elle appartenait naturellement à la paroisse de Billens, et non de Villaz, car les paroisses comme les évêchés suivaient alors les limites de la seigneurie ». Ce qui ne l'empêche pas d'écrire ailleurs: « La paroisse de Villaz... remonte certainement au XIII<sup>e</sup> siècle. Le fait que Romont en faisait partie et qu'il en a été détaché au XIII<sup>e</sup> siècle ne laisse aucun doute à ce sujet<sup>1</sup> ». Cette certitude est fort sujette à caution et on affirme généralement que Romont dépendait au contraire de la paroisse de Villaz-St-Pierre. Il faut avouer que personne n'a pu prouver cette dépendance<sup>2</sup>. En 1244, Pierre de Savoie entreprend avec la permission de l'évêque de Lausanne, la construction d'une église dont l'évêque se réserve le patronat. Les travaux furent terminés en 1296<sup>3</sup>. La dotation paraît avoir été assez faible. En effet, au mois de février

<sup>1</sup> Dellion IX-X, p. 353 — XII, 120-121.

<sup>2</sup> D.H.B.S., VII, 133.

<sup>3</sup> Castella, p. 35.

1296, le curé Girard s'adresse à Louis de Savoie, baron de Vaud, parce que les ressources du clergé sont insuffisantes. Louis lui cède alors le droit de patronage avec ses émoluments aux conditions suivantes: le clergé célébrera chaque semaine quatre messes pour lui et sa femme défunte et pour ses ancêtres, une messe du St-Esprit, une de la sainte Vierge, une en l'honneur de saint Michel Archange et des saints Anges et une messe chantée de Requiem<sup>1</sup>. L'église fut en grande partie détruite par l'incendie de 1434; les comptes du clergé prouvent que les travaux de reconstruction étaient presque terminés en 1447. Le mercredi après la St-Pierre 1451, Georges de Saluces, évêque de Lausanne, vint consacrer le nouvel édifice. Deux ans après, la visite de paroisse faite par les délégués de l'évêque révèle qu'il manque encore beaucoup d'objets de culte<sup>2</sup>. A cette date, l'église comptait 26 autels: de saint Jean-Baptiste, de saint Jacques et saint Marc, de saint Nicolas, de saint Michel, de saint Vincent, de saint Antoine, de saint Christophe, de la Sainte-Trinité, de saint Bartholomée, de sainte Marie-Madeleine, de saint Pierre, de saint Claude, de la Conception de la Sainte Vierge, de saint Louis, de sainte Anne, de saint Etienne, de saint François, de saint Laurent, de saint Georges, de sainte Marguerite, de saint Paul, de saint Eloi, de saint Maurice, des saints Tiburce et Valérien, de saint Martin et de sainte Catherine, de saint Jean l'Evangéliste, de la Sainte-Croix. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, le clergé de la ville se composait de 18 à 24 prêtres donc la charge principale était d'assurer les fondations attachées aux divers autels. Romont vit s'installer dans ses murs plusieurs communautés religieuses. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le Conseil de la ville autorisa les Pères Minimes à ouvrir une maison; mais des difficultés de toutes sortes avec le clergé, les autorités et la population les obligèrent à quitter cette résidence dont ils furent d'ailleurs

<sup>1</sup> Dellion, p. 355.

<sup>2</sup> Meyer: Visites pastorales de l'évêque Georges de Saluces. A.S.H.F., I, 298.

bannis par le gouvernement de Fribourg en 1725. Ils furent remplacés par les capucins ; les trois premiers Pères arrivèrent le 13 avril 1727.

Les religieuses de Sainte-Claire de Vevey et d'Orbe s'y réfugièrent en 1590. En 1536 pour Vevey, en 1555 pour Orbe, elles ont dû fuir devant la Réforme protestante. Elles ont traversé le lac et gagné Evian qu'elles ont quitté en 1590. Le Conseil de Romont les installe à l'hôpital. Le 23 juillet 1636, arrivent les Annonciades de Besançon et en 1637, c'est le tour des Ursulines. Des Trappistines, envoyées sans doute par Dom Augustin de Lestrange, prieur de la Valsainte, y ouvrirent une école à partir de 1797 ; elles ne firent que passer à Romont. Les Trappistes eux-mêmes s'y vouèrent à l'enseignement entre 1797 et 1798 ou 1799 ; ils y revinrent en octobre 1803 et s'en allèrent définitivement en 1806. Au XV<sup>e</sup> siècle en particulier, Romont abritait un nombre respectable de bégardes de l'Ordre de saint François. La ville a toujours aimé les jeux, le théâtre. En 1456, on y joue le mystère de la Passion dont la représentation s'est poursuivie pendant des siècles. Le Mystère des Rois apparaît en 1460.

Autour de Romont, plusieurs paroisses existaient bien avant 1244. En 1228, les paroisses de Promasens, Siviriez, Billens faisaient partie du décanat de Vevey. L'église de Promasens date probablement déjà de l'époque franque, bien qu'elle apparaisse pour la première fois vers 1180-1181. Celle de Siviriez peut remonter au X<sup>e</sup> siècle et celle de Billens est d'une époque quelque peu postérieure. Dans le décanat d'Ogoz, il faut ranger entre autres, en 1228 aussi, les paroisses de Mézières, Villaraboud, Vuisternens-dev-Romont, Berlens, Villaz-St-Pierre, Orsonnens, Estavayer-le Gibloux. L'église de Villaz-St-Pierre doit avoir été érigée sous le deuxième royaume de Bourgogne, entre les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles.

La plupart des endroits ci-dessus mentionnés formaient une seigneurie. Vuisternens appartenait à la famille de ce nom qui s'appauvrit peu à peu et fut obligée d'aliéner ses

droits. La plus grosse part de la seigneurie appartenait, au XIV<sup>e</sup> siècle, aux sires d'Oron, puis passa à Antoine de la Tour; au XV<sup>e</sup> siècle, les sires de la Baume en étaient propriétaires. Au XVI<sup>e</sup> siècle, c'était la famille de Challant. En 1598, Vuisternens fut donné en dot à Laure, fille de François de Challant, qui épousa le chevalier Jean de Maillard de Romont. La famille Maillard conserva cette seigneurie jusqu'à l'année 1797. Rodolphe, seigneur d'Ecublens, vendit en 1262, toutes ses possessions de Villaraboud à Pierre de Savoie. La famille de Challant y possérait encore des droits au XV<sup>e</sup> siècle. Le village devint fribourgeois en 1536. Mézières formait aussi une petite seigneurie qui relevait de la Savoie. Puis elle appartint successivement aux Bonvillars jusqu'en 1547, aux Freitag, aux Krummenstoll, aux Gurnel, aux Reyff, aux Meister (1606) et aux Diesbach (1627). Béat-Nicolas de Diesbach mourut sans laisser d'enfants en 1654; il légua ses possessions de Mézières à l'hôpital bourgeois de Fribourg qui vendit ce fief à la famille Brun, de Franche-Comté. Mézières devint ensuite la propriété des Montagu, des Grammont, des Lugeur et des Bully; en 1756, Jean-Joseph-Georges de Diesbach racheta la seigneurie. Le château resta dans la famille jusqu'en 1871. Berlens est mentionné pour la première fois entre 1150 et 1175. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la seigneurie était entre les mains de la famille d'Estavayer. Deux siècles plus tard, elle passa à la famille d'Englisberg. En 1592, Jost du Pasquier l'achète pour 2500 écus et elles resta dans cette famille jusqu'au 3 avril 1792, où elle devint la propriété de Nicolas-Albert Castella, bannieret de Fribourg. La seigneurie disparut en 1830, lors du rachat des droits féodaux. Le Châtelard était au XIII<sup>e</sup> siècle un fief des comtes de Gruyère. Le 7 mai 1274, Pierre de Gruyère le vendit au comte de Savoie. Cependant, en 1297 déjà, nous savons que les seigneurs de Grangettes en étaient les maîtres. Louis II de Savoie, qui avait acheté la seigneurie de Corbières en 1326, la revendit à Boniface de Châtillon avec tout ce qu'il possérait dans les villages

de Grangettes, Estévenens et le Châtelard. Acquis par la Savoie entre 1363 et 1375, le village passa en 1449 à Antoine de Montagny, puis à la ville de Fribourg en 1564 et fit partie dès lors du bailliage de Romont. Villarsel-le-Gibloux formait aussi une seigneurie qui releva, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, de l'évêché de Lausanne. Au début du XIV<sup>e</sup>, elle était la propriété de Rodolphe de Corbières qui la vendit en 1346 à Jocerius d'Oron. Vers 1430, ce sont les nobles de Challant qui sont seigneurs de Villarsel ; ils le restèrent jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1536, Charles de Challant accepta la suzeraineté de Fribourg ; Berne ayant revendiqué plus tard les anciens droits de l'évêque sur le château, un arbitrage l'attribua définitivement à Fribourg en 1584.

Il faut faire une place plus importante à la famille seigneuriale de Billens qui eut des rapports nombreux et très intimes avec le monastère de la Fille-Dieu. Les origines de cette famille ont été étudiées avec beaucoup de soin par M. de Zurich dont nous ne faisons que résumer le travail<sup>1</sup>. Les premiers membres de cette famille font leur apparition dans l'histoire au milieu du XII<sup>e</sup> siècle avec le titre de chevalier et de donzel. Ils sont au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye cistercienne de Hautcrêt et on les rencontre dans l'entourage des évêques de Lausanne. Ils remplissent les fonctions de vidame de Romont, fief des évêques de Lausanne dont ils étaient les vassaux. Lorsque Pierre de Savoie conquit le Pays de Vaud, les Billens devinrent ses fidèles vassaux. C'est au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire au moment même de l'occupation de Romont dont Pierre s'intitule le seigneur en 1240, que commence l'histoire de la famille de Billens. Elle se rattache à Nantelme I<sup>er</sup> de Billens qui figure pour la première fois dans un document de 1233 et qui mourut le 30 avril 1271. Vassal de la Savoie, il fut châtelain des Clées et abandonna au Petit Charlemagne le droit de haute-justice qu'il exerçait à Romont en qualité de vidame. A sa mort, la famille se divisa

<sup>1</sup> Zurich Pierre de. Histoire et généalogie de la famille seigneuriale de Billens. A.F. 1921.

en trois branches: celle des seigneurs de Billens, celle des seigneurs de Palézieux, celle des donzels.

La première branche, issue de Rodolphe I<sup>er</sup>, s'éteignit aussi la première entre 1375 et 1377. Pierre V agrandit son domaine des seigneuries de Palézieux et de Bourjod, acquises d'Humbert II de Billens, ainsi que la seigneurie de Joux qui formait la dot de sa femme Marguerite de Grandson. Celle-ci, devenue veuve entre 1360 et 1363, épousa le comte Rodolphe IV de Gruyères; les enfants de son premier mariage étant morts avant elle, les seigneuries de Bourjod, de Palézieux, Joux et Billens restèrent dans la maison de Gruyères, en vertu du testament de Marguerite du 22 avril 1377. La branche de Palézieux, issue de Nicolas I<sup>er</sup>, s'éteignit à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, dans la personne d'Humbert III de Billens, prévôt de Bâle, puis évêque de Sion. La seigneurie de Palézieux avait été achetée le 3 mai 1302 par Nicolas I<sup>er</sup>, son fils; Humbert II, à cause de sa mauvaise situation financière, fut contraint de vendre la seigneurie à son cousin. La branche des donzels, issue de Guillaume I<sup>er</sup>, se divisa en trois rameaux: le premier, dont l'auteur fut Pierre II, s'éteignit déjà avec le fils de Pierre II. Un autre rameau, qui descend de Guillaume III, se maintint jusque dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Le dernier rejeton en fut Louise I<sup>er</sup> qui épousa Boniface de Challant. Le troisième rameau, issu de Richard I<sup>er</sup>, survécut jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Cette famille, dont les vastes possessions s'étendaient sur les bords du Léman et dans la région de Romont, a joué un rôle considérable. Elle a donné à l'église Humbert III, évêque de Sion, un vicaire général de Sion et de Lausanne avec Jacques I<sup>er</sup>, un abbé de St-Maurice avec Guillaume, un prévôt d'Aoste, un prévôt de Montjoux, une foule d'autres dignitaires. Parmi les femmes, quatre furent Abbesses de la Fille-Dieu et une fut Abbesse de la Maigrauge. Elle a fourni de nombreux baillis, châtelains et juges. Ses relations avec la maison de Gruyères, les familles de Blonay, de Challant, de Grandson, de Lucinge et d'Oron sont une

preuve de son importance. De nombreux membres de cette famille mentionnés dans les actes des couvents du pays sont un signe de sa grande générosité.

Il faudrait citer enfin la famille de Villa sur laquelle nous reviendrons dans le prochain chapitre.

Nous avons pensé qu'il n'était pas superflu de donner une idée générale de la situation de la contrée de Romont au moment de la fondation de la Fille-Dieu et d'en suivre l'évolution car la vie du monastère ressentit aussi, parfois très rudement, les changements de régime politique en particulier. Le couvent eut besoin de l'appui du clergé des alentours comme aussi de la noblesse des environs. Mentionner, ne fut-ce que brièvement, l'un et l'autre ce n'est pas sortir du cadre de l'histoire de la Fille-Dieu qui a gardé fidèlement la mémoire de ses bienfaiteurs.

---

## PIERRE-NICOLAS CHENAUX

### 1740—1781

par PIERRE DE ZURICH.

(*Suite.*)

---

Marie-Claudine Garrin est née à Bulle le 23 septembre 1743, et a donc trois ans et demi de moins que Chenaux. Depuis quand la connaît-il ? Il est impossible de le préciser, mais, certainement, depuis 1760, au plus tard, puisqu'ils sont parrain et marraine à La Tour-de-Trême, le 1<sup>er</sup> juin 1760<sup>1</sup>.

Chenaux n'a, probablement pas l'intention de l'épouser, mais la jeune fille est sage... ou habile. Le jeune homme est joli garçon ; c'est un beau parti, car le châtelain Che-

---

<sup>1</sup> Pour un enfant de Claude Magnin et d'Anne-Marie Thorin.